



## Règlement Trail des charbonniers

Les épreuves trails et courses nature sont des courses de montagne à allure libre ouvertes aux hommes et femmes, licenciés ou non, en semi autosuffisance.

### **1. Parcours :**

Les parcours sont tracés dans la montagne Vosgienne avec 90% de chemins et sentiers balisés.

Les départs et arrivées de toutes les courses ont lieu à la station du rouge Gazon à Saint Maurice sur Moselle.

<b>COURSE</b>	<b>8km</b>	<b>19Km</b>
Type	Trail découverte	Trail court
Distance	8km individuel	19km individuel
Dénivelé positif	310m D+	930m D+
Temps de course maximum	1h30	4h00
Ravitaillements	0	1
Age révolu	Né(e) s en 2003 et avant	Né(e)s en 2001 et avant

### **2. Dossards :**

Les dossards sont munis de puces. Un portique est disposé vers la ligne d'arrivée permettant l'arrêt du chronométrage.

Des pointages intermédiaires manuels seront mis en place à plusieurs points du parcours.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement. Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché.

Des contrôles sont effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.



### **3. Ravitaillements :**

Les ravitaillements proposent boissons liquides et alimentation solide. Des points d'eau intermédiaires seront installés si les conditions climatiques l'exigent. Chaque course bénéficie d'un ravitaillement à l'arrivée.

**Ravitaillement : Trail 19km au 10<sup>ème</sup> km**

### **4. Horaires et lieux :**

**Station du rouge Gazon**

**Saint Maurice sur Moselle**

Tel : 06 80 63 32 60 TRAMZAL Stéphane

<b>INFORMATIONS</b>	<b>Dimanche 11 Aout 2019</b>	<b>Lieu</b>
<b>Café d'accueil</b>	<b>A partir de 8h00</b>	<b>Station</b>
<b>Inscription et Retrait dossards 19km</b>	<b>A partir de 8h00</b>	<b>Station</b>
<b>Briefing du 19km</b>	<b>9h15</b>	<b>Ligne de départ</b>
<b>Départ du 19km</b>	<b>9h30</b>	<b>Ligne de départ</b>
<b>Inscription et retrait dossards 8km</b>	<b>A partir de 8h00</b>	<b>Station</b>
<b>Briefing</b>	<b>9h45</b>	<b>Ligne de départ</b>
<b>Départ du 8km</b>	<b>10h00</b>	<b>Ligne de départ</b>
<b>Restauration</b>	<b>A partir de 11h30</b>	<b>Restaurant station</b>
<b>Remise des prix</b>	<b>12h00</b>	<b>Zone arrivée/départ</b>

### **5. Serre file/Abandons :**

Chaque course est sécurisée par la présence d'un serre file qui accompagnera le ou les derniers coureurs. Des membres de l'organisation ainsi que les secours sont également présents à plusieurs points des différents parcours (traversées de routes, bifurcations, ravitaillements)

Tout abandon devra être signalé à l'organisation. Le dossard sera remis à un membre de l'organisation qui signalera l'abandon au PC course. En cas d'abandon sans présence d'un membre de l'organisation, il est **IMPÉRATIVEMENT** demandé de le signaler à l'organisation. A ce titre, chaque coureur doit disposer d'un téléphone portable susceptible d'émettre et de recevoir des appels. Il sera demandé à chaque coureur d'enregistrer les numéros de téléphone du PC course et des secours qui lui seront donnés lors du retrait des dossards.

Dans le cas d'un abandon non signalé à l'organisation, celle-ci décline toute responsabilité concernant la prise en charge du coureur.



Pour les abandons signalés, des navettes seront organisées afin de rapatrier les coureurs sur la zone départ/arrivée.

## **6. Balisage :**

Le balisage sera réalisé à l'aide de rubalise positionnée à hauteur de vision. La fréquence de balisage sera adaptée en fonction des secteurs de sorte à permettre des indications régulières pour les coureurs.

Les bifurcations seront systématiquement rappelées par des bandes de rubalise environ 5 à 10 mètres après l'indication de changement de direction. Du plâtre sera également utilisé pour le marquage au sol sous formes de flèches directionnelles ou de ligne qui ne doit pas être franchi.

Un briefing avant le départ de chaque course permettra d'informer les coureurs concernant le protocole de balisage et les balises à suivre.

Certaines bifurcations délicates seront contrôlées par des signaleurs.

Le débalisage sera assuré par l'organisation dans les jours qui suivront la course.

## **7. Sécurité et secours :**

Les secours sont assurés par médecin, groupe de secouristes. La coordination des secours sera réalisée au préalable afin de mettre en place un dispositif efficient et garantir une rapidité d'intervention optimale. La cartographie des parcours et les différents accès seront mis à disposition du dispositif.

Compte tenu de la spécificité du trail, les moyens de secours seront mobiles. Le médecin sera présent sur la zone départ/arrivée. Une infirmerie équipée sera à sa disposition dans la salle des sports. Les équipes de secouristes seront dispatchées selon les consignes préconisées par le médecin et le responsable du groupe de secouriste ainsi que les recommandations de l'organisation.

Le médecin officiel est habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Les bicyclettes et engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Il est interdit de courir avec son chien. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route.

Tout concurrent souhaitant poursuivre après avoir été mis hors course ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.



## **8. Matériel obligatoire :**

<b>Matériel</b>	<b>8km</b>	<b>19km</b>
Téléphone mobile pouvant émettre et recevoir des appels	<b>Obligatoire</b>	<b>Obligatoire</b>
Couverture de survie	<b>Conseillé *</b>	<b>Conseillé *</b>
Veste imperméable permettant de supporter pluie et vent	<b>Conseillé *</b>	<b>Conseillé *</b>
Boisson, réserve d'eau	<b>Conseillé</b>	<b>Conseillé</b>
Réserves alimentaires	<b>Conseillé</b>	<b>Conseillé</b>

\*Peut être rendu obligatoire en fonction de la météo le jour de la course

## **9. Matériel recommandé :**

Les Bâtons sont acceptés sur toutes les courses.

Pour leur propre sécurité, les concurrents (es) s'engagent à respecter les règles de course.

Des contrôles sur le parcours et des sacs/matériels seront effectués par des commissaires de course. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré du classement. Tout coureur qui ne disposera pas du matériel obligatoire sera disqualifié.

Des contrôles anti dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les dispositions du Ministère de la jeunesse et des sports.

Les litiges sont réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course seront sans appel.

## **10. Respect de l'environnement et éthique des courses :**

Les parcours des différentes courses empruntent des sentiers qui traversent des zones naturelles plus ou moins sensibles. Il est demandé à chaque coureur de respecter la quiétude et l'intégrité naturelle de ces espaces naturels.

En participant aux courses du Trail des charbonniers, chaque coureur s'engage à respecter la Charte du trailler éco responsable.

Soucieux du respect et de la préservation des milieux naturels empruntés. L'organisation demandera à chaque coureur, lors du retrait de son dossard **de signer la charte du éco responsable qui vous engagera à ne jeter aucun déchet sur le parcours sous peine de mise hors course.**

Les épreuves sont organisées dans le plus pur esprit sportif des trails, sont interdit :

\*Suiveur motorisé

\*Jet de ravitaillement usagé hors des zones de ravitaillement.



- \*Circulation en dehors du sentier balisé
- \*Dégradation volontaire de la flore
- \*Non-respect du parcours balisé et de l'environnement traversé

**Toute attitude contraire à ce principe entrainerait la disqualification du coureur.**

## **11. Résultats et récompenses :**

### **Résultats :**

Les résultats seront consultables à l'arrivée.

Ils seront également publiés sur [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com) et sur [www.couriraveclecohm.com/trail-des-charbonniers/](http://www.couriraveclecohm.com/trail-des-charbonniers/)

### **Récompenses :**

#### **Epreuves 8km et 19km**

**Les cinq premiers coureurs** masculins et féminins **de chaque course** seront récompensés. (Scratch)

**Pour le 8Km :** Les 1<sup>er</sup> de chaque catégorie : cadet/ junior/ espoir/ senior/ master 1/2/3/4 Hommes et Femmes.

**Pour le 19km :** Les 1<sup>er</sup> de chaque catégorie : juniors/ espoir/senior/master 1/2/3/4 Hommes et Femmes.

## **12. Collation et repas :**

Le café et une collation sont offerts aux concurrents de toutes les courses.

Une restauration sera possible au restaurant de la station à partir de 11h30.

## **13. Inscriptions :**

### **Ouverture des inscriptions : 11 Avril 2019**

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.

\*Trail 8km : individuel 7€

\*Trail 19km : individuel 17€

### **Inscriptions possibles sur :**

\*Le site [www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)

\*Bulletin papier : Bulletin disponible sur le site [www.couriraveclecohm.com/trail-des-charbonniers/](http://www.couriraveclecohm.com/trail-des-charbonniers/).



Bulletin joint au règlement des droits d'inscription et copie de licence ou certificat médical devront être adressé par courrier à l'adresse suivante.

**CAHM**

**Grégory GEHIN**

**4A Chemin de Prégoutte**

**88360 RUPT SUR MOSELLE**

Aucune inscription ou pré-inscription ne sera prise en compte si elle est faite par téléphone, fax ou autre moyen de communication.

\*Inscriptions possibles le jour de la course avec **une majoration de 3€**.

**Clôture des inscriptions :**

**\*Sur le-sportif.com :\***

\_Le vendredi 9 Aout 2019 à 23h59

**\*Inscriptions papier :**

\_Réception par la poste le vendredi 9 Aout 2019 dernier délais.

**14.Certificat médical et licences :**

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, les participants sont tenus d'être titulaires :

\*D'une licence athlé compétition, d'une licence athlé santé loisirs option Running, ou d'un pass Running délivrés par la fédération Française d'athlétisme.

\*Ou d'une licence délivrée par l'UFOLEP. Dans ce cas, la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition doit apparaitre de façon précise, par tous les moyens.

\*Ou, pour les autres participants, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la cours à pied en compétition datant de moins d'un an (ou sa copie certifiée conforme par le titulaire).

La photocopie des licences et des certificats médicaux peuvent être joints au bulletin d'inscription.

Le certificat médical ou la licence peuvent être présentés lors du retrait du dossard.



### **15. Annulation d'inscription :**

La demande d'annulation peut se faire uniquement en cas de souscription de l'assurance annulation proposée lors de l'inscription en ligne. Elle s'effectue via un lien obtenu après règlement des frais d'assurance.

### **16. Modification/ annulation des épreuves :**

En cas de force majeure (intempéries...) et pour raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

### **17. Assurance :**

#### **\*Responsabilité civile :**

\_Une garantie responsabilité civile est souscrite auprès de la SMACL par le club organisateur (CAHM)

### **18. Droit à l'image :**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, reprise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

### **19. Acceptation complète du règlement :**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.